

GUIDE DE L'URGENCE SOCIALE

ANGERS



LIEUX D'ACCUEIL



VOS DROITS



VOTRE SANTÉ



VIVRE DANS LA CITÉ

ÉDITION 2025-2026



SE REPÉRER



HÉBERGEMENT
DE NUIT



CAFÉ



ÉCOUTE
LIEN SOCIAL



TÉLÉPHONE



DOMICILIATION



DOUCHE



BAGAGERIE



SANTÉ



REPAS



LAVERIE



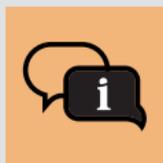
ACCÈS AU
NUMÉRIQUE



ESPACE POUR
ANIMAUX



DÉMARCHES



INFORMATION
ORIENTATION

Plan des établissements disponible en ligne : angers.fr, rubrique Aides sociales
et en scannant ici :



Orientation

115 - Numéro d'urgence sociale

SIAO 49 (Service intégré d'accueil et d'orientation) :

appel gratuit, composer le 115.

Pour une place à la halte de nuit : appeler le mardi et le vendredi à 8h15.

Distribution de couvertures possible.



Maraudes

Samu social

Abri de la Providence : sollicitations en composant le 115.

Maraudes, distribution de couvertures, contact social, accompagnement.



Tournées de rue

Secours catholique et Fondacio

Les mardis et jeudis de 18h30 à 21h et le samedi de 8h45 à 11h30.



Équipe mobile santé précarité (EMSP)

02 52 60 30 89

Accompagne, repère et évalue les besoins de santé.

Le lundi et le vendredi de 10h à 12h30.

Le mercredi de 18h à 21h.



Accueil de nuit

Halte de nuit

Chemin de traverse

Repas du soir fournis par les Restos du Cœur.

Présence d'une travailleuse sociale plusieurs soirs par semaine.

Accueil nocturne 7 jours/7 de 19h à 8h (60 places).

Appel obligatoire au 115 le mardi et le vendredi à 8h15.



Bus 7 : arrêt Arobase
Bus 11 : arrêt Couperin



Tram B : station Montaigne



PLAN

Accueil de jour

Pass (Point accueil santé solidarités – Centre communal d'action sociale)

2, rue Joseph-Cussonneau (accès par l'avenue Montaigne) – 02 41 88 87 40

Accueil inconditionnel et anonyme des personnes majeures.

Permanence sociale, infirmière, psychologue.

Boissons chaudes, cyber centre, douches, bagagerie, chenil (le temps de la présence du propriétaire).

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et le lundi de 14h à 16h.



Bus 2 et 7 : arrêt Montaigne



Tram B : station Montaigne



PLAN

Espace Léon-Jouhaux (Aide Accueil)

2, rue Léon-Jouhaux – 02 41 20 30 84

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30.

Bagagerie de 8h à 13h.



Bus 3 : arrêt
Saint-Serge / Université



Tram A ou B : station
Saint-Serge / Université



PLAN

Accueil de jour familles (France Horizon – Bon Pasteur)

3, rue Bouché-Thomas – 02 41 47 01 95

Accueil des familles et femmes enceintes sans hébergement.

Possibilité de prendre une douche et de lessive. Repas possibles, pris en commun.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h



Bus 5 : arrêt Bouché-Thomas



Tram A ou C : station Roseraie (terminus)



PLAN

La Maison du cœur

11, boulevard du Doyenné – 09 81 24 92 86

Préparation des repas avec les bénévoles.

Tous les jours de 9h30 à 16h30.



Bus 10 : arrêt Auvergne

Bus 9 : arrêt Doyenné



PLAN

Bébés du cœur (Les Restos du cœur)

10, boulevard Olivier-Couffon – 09 82 25 37 35

Accueil tout public, famille, avec ou sans enfants.

Mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 16h.



Bus 5, 8, 9 et 10 : arrêt Pont Noir



PLAN

Halte de jour (Secours catholique)

5, rue de l'Aubrière – 02 41 88 85 65 – 06 79 20 61 21

Lieu de convivialité.

Lundi et mercredi de 14h à 17h.



Bus 3, 4, 9 et 10 : arrêt Mendès-France



Tram A : station
Hôtel de ville



PLAN

Accueils spécifiques

Mineurs isolés étrangers et jeunes majeurs (Abri de la Providence)

22, rue Béclard – 02 41 19 10 62

Lundi, mercredi, jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h45.

Mardi de 9h à 12h30.

Samedi de 9h30 à 12h30.



Bus 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10 :
arrêt Foch – Haras



Tram A ou C : station Foch – Haras



PLAN

Secours populaire

34, rue des Noyers – 02 41 25 11 75

Inscription pour rendez-vous le lundi de 13h30 à 16h30.

Ouvertures : du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 10h à 12h30

Accueil jeunes de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les étudiants) :

le lundi de 17h30 à 19h30.



Bus 7 : arrêt Arobase



PLAN

Quazar

15, rue de Jérusalem – 06 58 42 27 17

Soutien et accompagnement LGBT+, demandeurs d'asile, personnes transgenres, victimes d'agression.

Du lundi au vendredi de 14h à 19h (rendez-vous individuel possible).



Bus 7 : arrêt Jérusalem



Tram B : station Deux-Croix



PLAN

Le Nid

6, rue Ambroise-Paré – 07 89 67 20 52 – 09 86 30 61 61

Accueil, écoute, conseil des personnes en situation de prostitution.
Sur rendez-vous.



Bus 2 ou 6 : arrêt Farcy



Tram B ou C : station Farcy

28

PLAN

Le Refuge

32, avenue Montaigne – 06 14 37 49 84

Dispositif d'hébergement pour jeunes LGBT+ victimes de 18 à 25 ans.
Du lundi au vendredi de 9h à 17h.



Bus 2 et 7 : arrêt Montaigne



Tram B : station Montaigne

33

PLAN

Restauration sociale

Les Restos du Cœur – Site du Doyenné

11, boulevard du Doyenné

Mercredi de 14h à 16h15.

Jeudi et vendredi : 9h à 11h15 et 14h à 16h.



Bus 9 : arrêt Doyenné - Bus 10 : arrêt Auvergne

10

PLAN

Les Restos du Cœur – Site du Mail

11, rue du Mail

Lundi de 14h à 16h.

Mardi et mercredi de 9h à 11h et 14h à 16h.

Accueil spécial des étudiants : mardi de 16h45 à 18h45.



Tram B et C : station Molière



11

PLAN

Pour manger le midi :

Notre-Dame de l'Accueil

115, rue du Pré-Pigeon – 02 41 43 59 22

Déjeuner sur inscription de 10h30 à 12h30 – Participation souhaitée.

Accueil : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche.



Bus 4 : arrêt Lutin



Tram B : station Deux-Croix



8

PLAN

Aide accueil

5, boulevard Daviers – 02 41 25 35 60

Petits-déjeuners : du lundi au samedi de 8h à 9h selon la capacité des places.

Déjeuners dès 11h, capacité de 35 repas.

Adultes uniquement.



Bus 3 : arrêt La Rochefoucauld



Tram A : station CHU - Hôpital



3

PLAN

Pour manger le soir :

RestoBus (Les Restos du cœur)

Restauration du soir – accueil inconditionnel.

Les lundis, mercredis, vendredis de 19h30 à 20h15.

Du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} au 30 septembre :

Place de la Rochefoucauld.

12.A PLAN



Tram A : station CHU - Hôpital

Tram B ou C : station Doutre

Du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} octobre au 31 décembre :

Place François-Mitterrand.

12.B PLAN



Tram A ou B : station Saint-Serge / Université

Toute l'année, de 21h à 21h45 :

Place Sémard (gare routière).

12.C PLAN



Tram A ou C : station Les Gares



Retrouvez tous les dispositifs
et créneaux d'aide alimentaire sur angers.fr



Accueil et accompagnement social

Centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers (CCAS)

Boulevard de la Résistance-et-de-la-Déportation – 02 41 05 49 49

Domiciliation, revenu de solidarité active (RSA), aides sociales,
accompagnement social.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30.

Jeudi de 11h à 13h et de 14h à 17h30.



Bus 1, 3, 8, 9, 10 : arrêt Lorraine
Bus 11 : arrêt Mail



Tram A :
station Hôtel de ville

16

PLAN

Service d'accueil et d'accompagnement spécifique (SAAS – Abri de la Providence)

9, cour des Petites-Maisons – 02 41 25 30 49

Domiciliation sur rendez-vous le jeudi à 14h.

Lundi, mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Jeudi de 9h à 11h et de 14h à 17h.

Mercredi et vendredi de 9h à 12h.



Bus 3, 6, 7 : arrêt Descazeaux

22

PLAN

Structure de premier accueil pour demandeurs d'asile (Spada) / France Terre d'Asile (FTDA)

16, rue François-Cévert – 02 52 75 06 40

Dépôt des demandes d'asile du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Distribution des courriers aux domiciliés de 14h à 16h30 (sauf mercredi et jeudi).

Permanences le lundi et le mardi de 9h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h.



Bus 5 : arrêt Cévert

17

PLAN

Prestations sociales et de santé

CAF (Caisse d'allocations familiales)

32, rue Louis-Gain – Composer le 32 30

Allocations familiales, revenu de solidarité active (RSA), aides personnalisées au logement (APL), fonds de solidarité logement (FSL), etc.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.



Bus 2 : arrêt Sécurité sociale

15

PLAN

CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie)

32, rue Louis-Gain – Composer le 36 46

Aide médicale de l'État (AME), complémentaire santé, indemnités journalières (IJ).

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Bus 2 : arrêt Sécurité sociale

15

PLAN

Accès aux droits et aide juridique

Accueil juridique (Secours catholique)

15, rue de Brissac – 07 57 44 83 84

Accueil juridique pour l'accès aux droits des personnes étrangères.

Sur rendez-vous.



Bus 1, 7 :
arrêt André-Leroy



Tram A ou C :
station Foch – Haras

18

PLAN

Accueil juridique (Secours populaire)

34, rue des Noyers – 02 41 25 11 75

Droits des étrangers, droit du travail, droit civil et pénal, droit à la consommation (thématique différente selon les jours).

Sur rendez-vous uniquement, les mercredis de 14h à 16h30.



Bus 7 : arrêt Arobase

13

PLAN

Accueil juridique (France Horizon)

3, rue Bouché-Thomas – 02 41 47 01 95

Accueil juridique pour l'accès aux droits des personnes étrangères.
Sur rendez-vous.



Bus 5 :
arrêt Bouché-Thomas



Tram A ou C : station
Roseraie (terminus)

1

PLAN

Ligue des droits de l'Homme

Espace Frédéric-Mistral – 4, allée des Baladins – 02 41 27 32 64

Tout public – aide aux démarches juridiques.
Permanences les mercredis de 16h à 18h.



Tram A ou C : station Jean-Vilar

19

PLAN

Maison de la justice et du droit

Centre commercial du Chapeau-de-Gendarme, avenue Winston-Churchill
02 41 45 34 00

Consultations juridiques gratuites (famille, logement, travail...).
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
Jeudi de 10h à 18h.



Tram A ou C : station Bamako

20

PLAN

MLA (Mission locale angevine)

Centre Pierre-Cointreau (bâtiment C) - 132, avenue De-Lattre-de-Tassigny
02 41 24 16 00

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (fermé le jeudi matin).
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.



Bus 3 : arrêt Allard
Bus 5 : arrêt Orgemont

21

PLAN

Urgences médicales

Composer le 15

31

PLAN

Consultations médicales

CHU (Centre hospitalier universitaire)

4, rue Larrey – 02 41 35 36 37

7 jours/7 – 24 h/24.



Bus 6 : arrêt CHU - Hôpital



Tram A : station CHU - Hôpital

31

PLAN

La Pass (Permanence d'accès aux soins de santé)

CHU, 4 rue Larrey – 02 41 35 41 31

Accès aux soins du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 (gratuit).

Prise de rendez-vous le lundi et le mercredi matin.



Bus 6 : arrêt CHU - Hôpital



Tram A : station CHU - Hôpital

31

PLAN

Pass (Point accueil santé solidarité – Centre communal d'action sociale)

2, rue Joseph-Cussonneau (entrée par l'avenue Montaigne) – 02 41 88 87 40

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et le lundi après-midi de 14h à 16h.

Infirmière sur place.



Bus 2 et 7 : arrêt Montaigne



Tram B : station Montaigne

23

PLAN

Aide psychologique

Pass (Point accueil santé solidarité – Centre communal d'action sociale)

2, rue Joseph-Cussonneau (entrée par l'avenue Montaigne) – 02 41 88 87 40

Permanences psychologiques les mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 11h30.



Bus 2 et 7 : arrêt Montaigne



Tram B : station Montaigne

23

PLAN

Addictologie

Alia Csapa

(Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie)

8, rue de Landemaure – 02 41 57 59 25

Centre de délivrance de traitement de substitution aux opiacés (TSO).

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 - Mardi de 13h à 16h.



Bus 5 : arrêt Bouché-Thomas



Tram A ou C : station Roseraie

24

PLAN

Alia La Boutik – Caarud

(Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues)

23, rue Marceau – 02 41 93 63 17 – 07 56 02 06 24

Accueil collectif : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h.

Rendez-vous individuel ou à domicile possible.



Tram A ou C : station Les Gares

25

PLAN

Alia Totem prévention

Parking du CHU (côté Maternité) - 4, rue Larrey

Récupérateur / échangeur de seringues et matériel médical stériles.



Bus 6 : arrêt CHU - Hôpital



Tram A : station CHU - Hôpital

31

PLAN

Contraception - Sexualité

Centre de santé sexuelle (Pôle santé)

62, boulevard Saint-Michel - 02 41 31 31 45

Consultations gynécologiques sur rendez-vous, dépistage des IST (infections sexuellement transmissibles), prescription et suivi de contraception, suivi de grossesse.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (fermé le mercredi matin).



Bus 4 : arrêt Musset

26

PLAN

Planning familial

1, rue André-Maurois - 02 41 88 70 73

Accueil anonyme gratuit – conseil conjugal – soutien aux victimes de violences sexuelles. Lundi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Mardi et mercredi de 13h30 à 18h. Vendredi de 9h à 12h30.



Bus 5 : arrêt Jean XXIII



Tram A ou C : station Jean XXIII

27

PLAN

Planification IVG (interruption volontaire de grossesse)

CHU Centre Fora-Tristan, 4, rue Larrey – 02 41 35 38 43

Sur rendez-vous lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 17h30 ; mercredi de 8h30 à 18h ; vendredi de 8h30 à 16h30.



Bus 6 : arrêt CHU - Hôpital



Tram A : station CHU - Hôpital

31

PLAN

Accès aux droits des femmes

CIDFF

(Centre d'information des droits des femmes et des familles)

3, rue André-Maurois - 02 41 86 18 04

Accompagnement juridique, santé, insertion professionnelle, lutte contre les violences sexistes.

Accueil et prise de rendez-vous : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermé le mercredi après-midi).



Bus 5 : arrêt Jean XXIII



Tram A ou C : station Jean XXIII

27

PLAN

Maison Olympe

3, rue de l'Écriture – 02 41 09 35 65

Consultations gynécologiques inclusives sur rendez-vous.

Ateliers d'estime de soi.

Du lundi au vendredi de 8h à 19h. Le samedi de 8h à 12h.



Bus 5 : arrêt Europe



Tram B : station Europe

32

PLAN

Écoute et soutien psychologique

Aavas (Association d'aide aux victimes d'abus sexuels)

8, rue Ambroise-Paré – 02 41 36 02 07 – 07 67 19 01 85

Écoute active et accompagnement des personnes victimes d'abus sexuels récents ou anciens ainsi que de leurs proches.

Information sur les droits, soutien psychologique par des entretiens individuels et/ou familiaux.

Accompagnement socio-éducatif.

Sur rendez-vous.



Bus 2 ou 6 : arrêt Farcy



Tram B ou C : station Farcy

28

PLAN

Femmes victimes de violences

Composer le 39 19 – Appel anonyme et gratuit – 7 jours/7 – 24 h/24

Numéro national destiné aux femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement. Propose une écoute, informe, oriente vers les dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

SOS Amitié

02 41 86 98 98 – Appel anonyme et gratuit – 7 jours/7 – 24 h/24

Service d'écoute et de lutte contre la solitude.

Prévention suicide

Composer le 31 14 – 7 jours/7 – 24 h/24

Numéro national de prévention du suicide, des professionnels à l'écoute.

Solidarités femmes 49

2, allée George-Pompidou – 02 41 87 97 22

Accompagnement et hébergement des femmes victimes de violences.
Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h (fermé le mardi matin).



Bus 10 : arrêt Place Ney



Tram A ou B : station Centre de congrès

29

PLAN

Viols femmes informations

Numéro vert – 0 800 05 95 95 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Du lundi au vendredi de 10h à 19h.

Prévention des IST (infections sexuellement transmissibles)

Aides

11, square Winston-Churchill – 02 41 88 76 00 – 07 62 50 74 65

Accueil, écoute, information, prévention et dépistage : lundi de 17h à 20h.
Accompagnement des personnes présentant une pathologie :
2^e et 4^e mardi du mois de 10h à 13h.



Tram A ou C : station Bamako

30

PLAN

CHU - CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des maladies sexuellement transmissibles)

4, rue Larrey – Bâtiment « la Colline » – 02 41 35 32 24

Dépistage anonyme et gratuit (sur rendez-vous).

Lundi de 9h à 12h et de 16h30 à 19h.

Mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30.

Mercredi de 15h à 19h.

Jeudi de 9h à 12h.

Vendredi de 13h30 à 15h30 et de 17h30 à 19h.



Tram A : station Capucins

31

PLAN

Vaccinations

CHU – CVP (centre de vaccinations polyvalentes)

4, rue Larrey – 02 41 35 36 40

Vaccinations gratuites (obligatoires ou recommandées) pour les enfants de plus de 6 ans et les adultes.

Accueil des personnes sans couverture sociale, avec une couverture sociale partielle (absence de mutuelle), personnes en situation de précarité, personnes sans médecin traitant.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être orientés vers leur médecin traitant, leur pédiatre ou vers la protection maternelle et infantile (PMI) de leur quartier.



Bus 6 : arrêt CHU - Hôpital



Tram A : station CHU - Hôpital

31

PLAN

Pass (Point accueil santé solidarité – Centre communal d'action sociale)

2, rue Joseph-Cussonneau (entrée avenue Montaigne) – 02 41 88 87 40

Permanence du centre de vaccinations polyvalentes le 2^e lundi de chaque mois de 9h à 11h.



Bus 2 et 7 : arrêt Montaigne



Tram B : station Montaigne

23

PLAN

Police nationale

Composer le 17

Quelques règles

Les règles sont celles de la République :

- proscrire les nuisances sonores : bruit, musique, tapage nocturne (arrêté préfectoral et municipal) ;
- proscrire les attitudes agressives (paroles, gestes) ;
- proscrire l'ivresse sur la voie publique (Code des débits de boissons, art. 76).

Consommation d'alcool

L'arrêté municipal du 31 octobre 2018 interdit la consommation, le port et le transport d'alcool dans tout le périmètre du centre-ville d'Angers entre 18h et 4h du matin.

Vous et votre animal

Arrêté municipal du 5 novembre 2015

Il est interdit d'abandonner les animaux domestiques.

Tout animal errant [...] sera capturé et conduit à la fourrière.

Tout animal domestique circulant sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public doit être tenu en laisse.

Les dogues argentins (ou les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques) doivent être muselés.



L'accès aux aires de jeux pour enfants est strictement interdit à tout animal domestique. Le regroupement prolongé de chiens, accompagnés ou non de leurs maîtres, sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public, est interdit.



Il est interdit de laisser les déjections des animaux sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public, sous peine d'amende.

Article L211-13-1 du Code rural

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien de première (chiens d'attaque) ou deuxième catégorie (chiens de garde et de défense) est tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Article L211-14 du Code rural

La détention des chiens de première et deuxième catégorie est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside. En cas de changement de commune, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article L211-19-1 du Code rural

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Un chenil est disponible au Point accueil santé solidarité

2, rue Joseph-Cussonneau (entrée avenue Montaigne) – 02 41 88 87 40

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 16h.

Présence du maître et vaccinations du chien obligatoires.



CCAS - Centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers
Pass – Point accueil santé solidarités
2, rue Joseph-Cussonneau
49000 ANGERS
02 41 88 87 40